

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL  
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-51 : VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE LHERAT

Rapporteur : Luc CHAPUT

Monsieur le Vice-Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe ZA Lhérot 2021.

Après examen du budget annexe ZA Lhérot 2021, Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver ce budget :

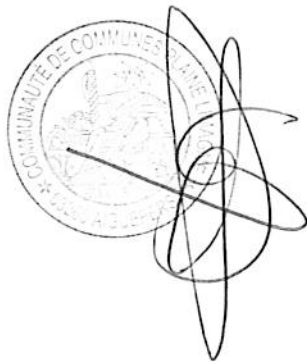
- qui s'équilibre en section de fonctionnement à 519 894,78 €,
- qui fait apparaître en section d'investissement un montant de dépenses à 429 597,86 € et un montant de recettes à 460 577,18 €.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter le budget annexe ZA Lhérat 2021 tel que présenté c'est-à-dire par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*  
A Aigueperse, le 02/04/2021  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

